

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement



Moroni, le 17/8/

N° - 16-189/PR

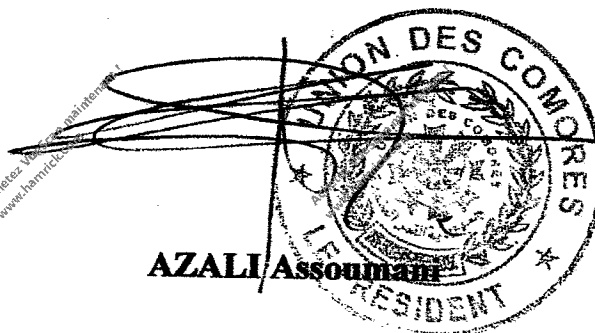
LETTRES DE RATIFICATION

CONSIDERANT le protocole pour éliminer le Commerce illicite des produits du tabac adopté le 12 novembre 2012 à Séoul 'République de Corée du Sud ;

CONSIDERANT QUE ledit Protocole a été examinée et adoptée par l'Assemblée de l'Union des Comores par la loi N° 14-025/AU du 10 mai 2014, promulguée par le décret N° 14-145/PR du 20 septembre 2014 ;

NOUS, AZALI Assoumani, Président de l'Union des Comores, déclarons qu'après avoir examiné le Protocole en question, le ratifions, l'acceptons, l'approuvons et entendons sincèrement l'exécuter et en mettre en œuvre ses dispositions.

EN FOI DE QUOI, nous avons signé le présent instrument de ratification à Moroni, le dix sept août deux mil seize.



AZALI Assoumani